



Au programme

9h00 - 9h30 : Accueil des participants - café

9h30 – 10h45 : La consultation du C.E.

- Qu'est-ce qu'un projet de restructuration au sens juridique ?
- Les cas de consultation
- La procédure de consultation

Pause

11h00 – 12h30 : Les actions d'anticipation du C.E.

- Préparer la consultation relative à la stratégie de l'entreprise
- L'examen des comptes prévisionnels
- Le droit d'alerte du C.E. : procédure et recours à l'expert comptable

12h30 – 13h30 : repas pris en commun

13h30 – 15h00 : Mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

- La négociation d'un accord G.P.E.C.
- Le contenu de l'accord
- Mise en œuvre et suivi de la G.P.E.C.
- G.P.E.C.: accord de méthode et P.S.E. : organisation des accords et des procédures

Pause

15h15 – 16h30 : Cas et questions pratiques

- Présentation de cas concrets : fusion, cession partielle, restructuration et P.S.E.
- Le transfert des salariés dans le cadre de l'article L122-12 : cas pratiques
- Témoignages des participants

Animé par :

Christine GERARD, consultante en droit social et droit des comités d'entreprise

Les consultants de C.N.A. Conseil auront le plaisir de vous rencontrer le 13 mars prochain pour échanger sur les prérogatives du C.E. face aux restructurations économiques et organisationnelles.

Dans cette attente,

Cordialement

Christine GERARD

- Dans quels cas doit-on être consulté ?
Quelles informations peut-on exiger ?
- Comment négocier un accord G.P.E.C. ?
Quelles informations stratégiques doit-on demander ?
Comment qualifier les emplois sensibles ?
Quels sont les outils de G.P.E.C. à disposition ?
- Le droit d'alerte, c'est quoi ? A quoi sert-il ?
- Recourir à l'expert comptable : Pourquoi ? Comment ?



Nous vous invitons à venir en débattre avec d'autres C.E.

Des conseils de nos consultants, des échanges entre participants